

## VŒU

### Vœu pour la reconnaissance officielle des massacres du 8 mai 1945

#### LE CONSEIL,

Présenté par le groupe des élus Europe Ecologie Les Verts au nom de la majorité municipale

ADOPTE le vœu suivant :  
Par 35 voix pour et 8 abstentions

Considérant que le 8 mai 1945, alors que le peuple français fêtait l'armistice, la paix retrouvée et la victoire sur le nazisme, commençaient en Algérie, à Sétif mais aussi à Guelma et Kherrata, des répressions sanglantes de manifestations nationalistes, indépendantistes et anticolonialistes,

Considérant que ce 8 mai 1945, dans la rue principale de Sétif en Algérie, de nombreux Algériens, rassemblés pacifiquement pour fêter l'armistice mais aussi exiger la libération du dirigeant nationaliste Messali Hadj, et défendre « l'Algérie libre » pour laquelle ils avaient conçu un nouveau drapeau, symbole de leur lutte pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et pour l'indépendance, ont fait l'objet d'une répression sanglante,

Considérant que pendant plusieurs semaines, l'armée française et de nombreuses milices coloniales, composées de civils d'origine européenne, ont alors fait régner la terreur pour rétablir l'ordre colonial et défendre l'Algérie française,

Considérant que si le nombre des victimes algériennes, officiellement toutes françaises à l'époque mais qui ne l'étaient pas en fait et en droit, est difficile à établir, car encore sujet à débat soixante-dix ans plus tard, le gouvernement algérien avance le nombre de 45 000 morts et les travaux de la très grande majorité des historiens français attestent d'un bilan de dizaines de milliers de victimes arrêtées, torturées et exécutées sommairement,

Considérant que depuis soixante-dix ans, ces crimes de guerre commis par l'État et ceux qui le servaient, ne sont toujours pas reconnus officiellement, et font partie intégrante de l'histoire de France,

Considérant qu'une telle situation est inacceptable, car elle ajoute à ces massacres l'outrage aux victimes, à leurs descendants et à leurs proches,

Considérant que cette page de l'histoire est à la fois française et algérienne et que la reconnaître contribuerait à consolider la fraternité entre le peuple Algérien et Français,

Considérant que procéder à la reconnaissance de ce massacre commis par l'État français permettra à tous nos concitoyens, et notamment ceux issus de l'immigration algérienne, de se construire toujours plus fraternellement dans un avenir commun, celui de la communauté légale républicaine, où toutes les mémoires sont respectées,

Considérant qu'il ne serait être question d'oublier une partie des victimes de ces journées sanglantes et qu'il est important de rendre aussi hommage aux 102 victimes – selon les historiens – issues de la population dite « européenne », ayant perdu la vie au cours des émeutes provoquées par les massacres,

Considérant que le 27 février 2005, lors d'une visite à Sétif, M. Hubert Colin de Verdière, ambassadeur de France à Alger, a qualifié les « massacres du 8 mai 1945 » de « tragédie inexcusable » et que son successeur M. Bernard Bajolet a déclaré à Guelma en avril 2008 devant des étudiants algériens que « le temps de la dénégarion des massacres perpétrés par la colonisation en Algérie est terminé »,

Considérant que M. François Hollande, lors de sa campagne électorale avait promis que l'État Français procéderait à la reconnaissance des crimes coloniaux,

Considérant que cette reconnaissance relève du devoir de mémoire, tout comme celle des massacres du 17 octobre 1961, qu'elle justifie la création d'un lieu du souvenir à la mémoire de celles et ceux qui furent assassinés, l'ouverture de toutes les archives relatives à ces terribles événements, et la reconnaissance par la République des crimes commis alors,

Le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine :

- Sollicite le Secrétaire d'État aux Anciens Combattants et à la mémoire et le Président de la République pour la reconnaissance par l'État des massacres du 8 mai 1945 à Sétif, Guelma et Kherrata, et sur l'ouverture de toutes les archives relatives à ces terribles événements.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 14 AVRIL 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 14 AVRIL 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 8 AVRIL 2016